ALISFA CPNEF
Commission paritaire nationale Emploi Formation

Fiche pratique n°5



Les acteurs de la formation professionnelle

Quel est le rôle de ces acteurs ?

Différents acteurs prennent part à la gouvernance de la formation professionnelle. Gestion des dossiers, demande de renseignement, montage de projet, négociation : retrouvez ci-dessous les instances principales qui interviennent en matière de formation professionnelle.

La CPNEF
(Commission Paritaire Nationale Emploi Formation)

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de la Branche des Acteurs du Lien Social et Familial (ALISFA) est l'instance de pilotage de la politique emploi formation de notre Branche qui regroupe les centres sociaux et socio-culturels associatifs, les espaces de vie sociale, les associations de développement social local et les structures d'accueil de jeunes enfants à but non lucratif.

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) relevant de la Convention Collective Nationale Alisfa a pour missions principales :

- Analyser les besoins de formation : La CPNEF étudie les besoins de formation dans la Branche professionnelle et anticipe leurs évolutions.
- Définir la politique de formation : Elle élabore la politique de formation professionnelle au niveau national et régional, en fixant les priorités et les règles d'utilisation des fonds conventionnels.
- Promouvoir l'alternance : La CPNEF encourage l'alternance et définit les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.
- Participer à la création des certifications : Elle participe au processus de création et de révision des certifications professionnelles et met en œuvre la politique de la Branche en la matière.
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) : Elle met en place une démarche de GPEC au niveau de la Branche pour anticiper les besoins en termes d'emplois et de compétences.

A savoir : Afin de soutenir le développement régional de la formation professionnelle, la CPNEF a mis en place un réseau de référents en régions. Ainsi, ces derniers proposent des réunions d'informations collectives en lien avec Uniformation, mais peuvent également répondre à des sollicitations individuelles. Ils sont également chargés de vous accompagner dans le montage d'actions de formation collectives et vous aider à trouver des financements. Ils sont des relais essentiels à l'enrichissement de la réflexion de la CPNEF.

Pour en savoir plus sur la CPNEF Alisfa : https://www.alisfa.fr

Notre opérateur de compétences : Uniformation

Uniformation, OPCO de la cohésion sociale est l'opérateur de compétences de la Branche.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Assurer la collecte de la contribution conventionnelle des employeurs au titre de la formation professionnelle (à noter : la collecte de la contribution légale est, elle, assurée par l'URSSAF),
- Assurer un service de proximité au profil des TPE/PME (moins de 50 salariés) afin de les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle et en participant au financement de leur plan de développement des compétences,
- Financer les contrats de professionnalisation et d'apprentissage selon les niveaux de prise en charge définis par les branches professionnelles et actés par France Compétences,
- Promouvoir les actions de formation en situation de travail (AFEST) et la formation ouverte et/ou à distance (FOAD),
- Soutenir les branches professionnelles dans :
    - La mise en place de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC),
    - Les prises en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation,
    - La construction des référentiels des certifications professionnelles.

A savoir : Le site internet d'Uniformation est une source d'informations essentielle à destination des salariés et des employeurs. Par ailleurs, ces derniers disposent d'un espace privé pour y déposer leurs demandes de financements.

Pour en savoir plus sur Uniformation : https://www.uniformation.fr

Les Associations de Transitions Pro

Les CPIR (Commissions paritaires interprofessionnelles régionales) sont nommées « associations Transitions Pro », suivi du nom de la région d'implantation (Transitions Pro Bretagne, Transitions Pro Corse, etc.). Elles sont au nombre de 18 et se répartissent sur l'ensemble du territoire.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Examiner, autoriser et prendre en charge financièrement les projets de transition professionnelle des salariés du secteur privé,
- Assurer l'information du public sur les opérateurs du Conseil en évolution professionnelle (CEP) et suivre sa mise en œuvre en région,
- Analyser les besoins en emploi, en compétences et en qualifications sur le territoire et déployer les partenariats régionaux permettant l'élaboration et la mise en œuvre des parcours professionnels,
- Assurer le déploiement des certifications paritaires interprofessionnelles : le certificat de connaissances et de compétences professionnelles CléA, Certification visant à l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles.



Pour en savoir plus sur les Commissions paritaires interprofessionnelle régionales – Transition Pro : https://www.transitionspro.fr

ALISFA CPNEF
Commission paritaire nationale Emploi Formation



France Compétences

Mise en place en 2019, France compétences est l'instance centrale de gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Ses missions principales sont les suivantes :
- S'assurer de la bonne exécution de la réforme sur la formation professionnelle et de l'apprentissage,
- Mettre en place une répartition des fonds de la formation pour les différents acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage,
- Rédiger des recommandations sur toute question relative au financement de la formation (coûts et prises en charge) et à l'accès à la formation,
- Contrôler la qualité de la formation.

Pour en savoir plus sur France Compétences : https://www.francecompetences.fr

Avenir Actifs

Les opérateurs regroupés sous la bannière Avenir Actifs sont des organismes sélectionnés par France compétences pour délivrer le service public du Conseil en évolution professionnelle (CEP).
Ils accompagnent gratuitement et de manière confidentielle les salariés du secteur privé et les travailleurs indépendants dans leurs réflexions et leurs projets professionnels.
Avenir Actifs rassemble 14 opérateurs régionaux, qui s'appuient sur leur connaissance des territoires et des acteurs de l'emploi et de la formation.

La Caisse des Dépôts et Consignations

Depuis le 1er décembre 2019, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) assure la gestion du compte personnel de formation (CPF).

Ses missions principales sont les suivantes :
- Gérer l'application mobile « Mon compte formation » et le site internet dédié : www.moncompteformation.gouv.fr
- Instruire et financer les dossiers CPF,
- Procéder au paiement des prestataires de formations, de bilans de compétences ou d'actions de validation des acquis de l'expérience (VAE),
- Assurer le contrôle administratif, financier et comptable de la gestion du fonds de financement du CPF.

Pour en savoir plus sur la Caisse des Dépôts et consignations : https://www.caissedesdepots.fr

ALISFA CPNEF
Commission paritaire nationale Emploi Formation